



Délibération n° 2021 11 15 n° 11 : ASSOCIATION -  
Renouvellement de la mise à disposition du local  
associatif situé Boulevard des Lavandières avec  
l'association Temps et Partage.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/11/2021
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 09/11/2021
Pouvoirs :	6	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 17/11/2021
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM		
<b>Absents ayant remis pouvoir:</b>		
Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Joao DA ROCHA Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Frédérique DAMON donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN M Matthieu VERPILLAT donne pouvoir à M Sylvère MATHIEU		
<b>Absents ou excusés :</b>		
M Gerbert RAMBAUD		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Dans le cadre d'une convention, la commune met à disposition de l'association Temps et Partage le local associatif situé boulevard des Lavandières. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Celle-ci définit les moyens affectés par la collectivité et la répartition des responsabilités entre la commune et l'association.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de renouveler cette mise à disposition pour la même durée et dans les mêmes conditions.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :*

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition du local entre l'association Temps et Partage de Vaugneray et la commune de Vaugneray telle que présentée en annexe ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le

18 NOV. 2021

et de la publication en mairie le

18 NOV. 2021

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

